

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 16 janvier 2018 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ARNAUD- Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND –Mme CAIRE—Mme CAMUS - Mme DELPIT - M. FRANCOIS – M. LE POMMELEC – Mme MARLIAC - M. NICOLAE-- M. RASCHEL- Mme ROCHE.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER.

Excusés ayant donné procuration : M. ANDRIEUX, Mme JACQUEMET-GAUCHE - M. LAURENT-BONNE.
M. PIERRU.

Excusé : M. CHARILLON.

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Approbation à l'unanimité.

2- Bilan du contrat d'objectifs et de moyens

Madame le Doyen informe le Conseil des éléments budgétaires et financiers concernant l'École de Droit. Le budget 2018 est désormais connu. Il s'intègre dans celui de l'Université qui a été voté en déficit, ce qui a suscité des inquiétudes au sein du Conseil d'Administration, notamment en raison du prélèvement opéré sur le fonds de roulement. Le déficit est lié à des opérations de programmation immobilière.

Par ailleurs, les autorisations relatives à l'offre de formation étaient d'ores et déjà connues. Le volume autorisé est égal à celui demandé. La seule question non tranchée définitivement est celle des préparations aux concours, seul le volume 2017/2018 ayant été accordé dans l'attente d'une réflexion à l'échelle de l'Université. En matière de ressources humaines, les demandes concernant les personnels administratifs ont été acceptées, l'enjeu est aujourd'hui celui de la stabilisation de l'équipe. Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs, le bilan est moins favorable : les deux postes de maître de conférences demandés ont été obtenus, mais sur 8 ATER demandés, seuls 5 ont été obtenus. Or, la présence des ATER est fondamentale pour l'organisation de la licence.

Le financement d'une salle multimédia au Pôle tertiaire a été obtenu afin de permettre le déploiement de l'anglais en L1. En fonctionnement, 180 000€ ont été accordés, la hausse de 20 000€ demandée ayant été obtenue.

Monsieur Arnaud demande si la réflexion sur les préparations aux concours a été entamée. Madame le Doyen répond que ce n'est pas encore le cas. Monsieur Arnaud demande si certaines préparations seront

supprimées. Madame le Doyen explique que c'est peu probable, même si plusieurs facultés de taille équivalente ont supprimé leurs prépas ENM. Nos tarifs sont dans la moyenne nationale haute, ce qui a un impact financier.

Madame Caire ajoute qu'une réflexion devrait être menée pour rendre les prépas plus attractives, et notamment sur la possibilité de grouper EFACS et ENM.

3- Constitution et composition des comités de sélection

Madame le Doyen informe le Conseil que les documents de constitution de comité de sélection et la composition nominative des comités pour les postes MCF 0127 (section 01) et MCF 0183 (section 04) seront présentés à l'approbation des membres du Conseil restreint aux enseignants-chercheurs.

4- Questions diverses

Les membres du Conseil restreint seront appelés à se prononcer sur la possibilité de proposer M. François CREPEAU pour l'obtention d'un Doctorat Honoris Causa. A titre informatif, son CV et ses liens particuliers avec l'UCA sont présentés aux membres du Conseil par Madame le Doyen.

M. Nicolae fait part de l'incident survenu en M1 Droit des affaires : une personne étrangère à l'établissement a fait irruption dans l'amphi pour rechercher quelqu'un et a proféré de violentes menaces. Madame le Doyen explique que l'Université a été saisie afin de porter plainte contre l'auteur des faits (il est identifié car un autre incident concernant ces mêmes personnes avait déjà eu lieu dans les locaux).

M. Nicolae et M. Arnaud informent les membres du Conseil qu'un sondage est actuellement en cours auprès des étudiants de Licence. A la suggestion de Madame le Doyen, les résultats seront discutés lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Une discussion s'engage ensuite sur les conditions de recrutement des tuteurs et notamment la question du redoublement. Madame Baudoin explique le processus de recrutement et les améliorations qui pourraient lui être apportées. Il apparaît également qu'une distinction pourrait s'opérer entre le tutorat de soutien et le tutorat de renforcement ou de spécialisation.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h.

Clermont-Ferrand, le 12 avril 2018

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND